

## Brève description

Le 30 juin 2020, la facture QR a été introduite dans toute la Suisse et, après une période de transition, remplacera les bulletins de versement rouges et orange.

La facture QR se caractérise par le « Swiss QR Code » qui contient toutes les informations nécessaires pour le paiement. Le destinataire de la facture scanne simplement le code QR se trouvant dans la section paiement avec son smartphone, avec la caméra de son ordinateur ou avec un scanner spécial. Ensuite, il ne lui reste plus qu'à valider son paiement sans devoir saisir des informations supplémentaires dans sa solution d'e-banking.

Il peut également entrer la facture QR dans sa solution d'e-banking, ou encore se rendre à sa banque ou à la Poste pour la régler.

Vous trouverez ci-dessous les principales informations relatives à la facture QR.

## Si vous émettez des factures

- Vous pouvez établir des factures en CHF et en EUR au moyen de la facture QR.
- Pour cela, votre logiciel doit être prêt.
- Votre solution de facturation (logiciel ERP) doit prendre en charge la création de sections paiement pour la facture QR, Swiss QR Code inclus.
- Pour établir des factures QR avec IBAN QR, veuillez utiliser une référence QR à 27 caractères (correspond au numéro de référence BVRB actuel).
- Pour établir des factures QR avec IBAN, veuillez utiliser soit la référence créditeur (norme ISO 11649), soit votre propre référence, soit aucune référence.

## Entrées de paiements

- Les entrées de paiements issues de factures QR sont uniquement visibles au format camt.054, comme vos entrées de paiements provenant des bulletins de versement orange (encaissements BVRB). Le format camt.054 est disponible dans CIC eLounge ou dans EBICS.
  - Si vous avez déjà demandé des fichiers BVRB de type 3, vous continuerez de les recevoir.
  - Afin d'éviter les avis en double pour les encaissements BVRB, il convient d'utiliser uniquement le **fichier BVRB de type 3 ou uniquement le fichier camt.054** pour le rapprochement de vos encaissements BVRB.
  - Si vous utilisez EBICS et que vous ne travaillez

jusqu'à présent qu'avec des fichiers BVRB de type 3, veuillez prendre contact avec votre conseiller / conseillère à la clientèle afin d'obtenir le fichier camt.054.

- Vérifiez que votre logiciel ERP effectue correctement les rapprochements entre la facturation, les entrées de paiements et la comptabilité débiteurs. Veuillez noter à cet égard qu'il existe trois versions de la facture QR.

## Mise en place de la facture QR

- Veuillez mettre à jour et contrôler votre logiciel ERP en ce qui concerne la création des trois variantes de la facture QR et les avis correspondants.
- Si vous utilisez EBICS, demandez éventuellement le fichier camt.054 à votre conseiller / conseillère à la clientèle et informez-le/la que vous ne voulez plus le fichier BVRB de type 3.
- Veuillez vérifier vos données de base débiteurs. Si possible, faites en sorte que les adresses soient enregistrées de manière structurée (champs distincts pour la rue, le NPA, la localité et le pays, par exemple).
- La Banque CIC vous fournit votre IBAN QR.

# La facture QR

## Si vous êtes destinataire de factures

- Votre logiciel doit être capable de traiter et de régler les trois variantes de la facture QR.
- Vous pouvez saisir dans CIC eLounge aussi bien des bulletins de versement rouges et orange que des factures QR, et valider leur paiement.

### Mise en place de la facture QR

- Vérifiez que votre logiciel ERP peut traiter les factures QR (p.ex. à l'aide de la liste « Readiness » disponible sur PaymentStandards.CH). Contactez votre partenaire logiciel en cas de besoin.

- Mettez à jour vos éventuels lecteurs afin qu'ils puissent lire le code QR.
- Assurez-vous que votre logiciel ERP transmet correctement vos ordres de paiement à nos canaux de paiement (EBICS et CIC eLounge).
- Vérifiez que votre logiciel ERP effectue correctement les rapprochements entre les sorties de paiements et la comptabilité créditeurs. Veuillez noter à cet égard qu'il existe trois versions de la facture QR.
- Veuillez vérifier vos données de base créditeurs. Si possible, faites en sorte que les adresses soient enregistrées de manière structurée (champs distincts pour la rue, le NPA, la localité et le pays, par exemple).

## Les trois versions de la nouvelle facture QR

Section paiement	
	<b>Compte / Payable à</b> CH44 3199 9123 0008 8901 2 Robert Schneider AG Rue du Lac 1268 2501 Bienne
	<b>Référence</b> 21 00000 00003 13947 14300 09017
	<b>Informations additionnelles</b> Ordre du 15 juin 2020 //S/1/01/20170309/11/10201409/20/14000000/22/36 958/30/CH106017086/40/1020/41/301
	<b>Payable par</b> Pia-Maria Rutschmann-Schnyder Grosse Marktgasse 28 9400 Rorschach
<b>Monnaie</b> <b>Montant</b> CHF        1 949.75	<small>Nom AV1: UV:UltraPay005;12345            Nom AV2: XY:XYService;54321</small>

### Facture avec IBAN QR

Avec **IBAN QR** (1) et **référence QR** (2). La référence QR se compose de la même manière que la référence ESR et doit être utilisée conjointement avec l'IBAN QR.

Section paiement	
	<b>Compte / Payable à</b> CH58 0079 1123 0008 8901 2 Robert Schneider AG Rue du Lac 1268 2501 Bienne
	<b>Référence</b> RF18 5390 0754 7034
	<b>Informations additionnelles</b> Ordre du 15 juin 2020 //S/1/01/20170309/11/10201409/20/14000000/22/36 958/30/CH106017086/40/1020/41/301
	<b>Payable par</b> Pia-Maria Rutschmann-Schnyder Grosse Marktgasse 28 9400 Rorschach
<b>Monnaie</b> <b>Montant</b> CHF        1 949.75	<small>Nom AV1: UV:UltraPay005;12345            Nom AV2: XY:XYService;54321</small>

### Facture avec IBAN et référence

Avec **IBAN** (3) et **référence crédeur** (4). La référence crédeur (norme ISO également utilisée dans le cadre du trafic des paiements SEPA) est utilisée conjointement avec l'IBAN.

### Facture avec IBAN sans référence

L'**IBAN** (3) est utilisé pour les virements bancaires **sans référence** (4) (jusqu'à présent : numéro de compte postal)

Votre conseillère / conseiller à la clientèle se tient volontiers à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions. Vous trouverez de plus amples informations sur la facture QR à l'adresse [cic.ch/facture-qr](https://cic.ch/facture-qr).

#### CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Ce document sert uniquement à des fins d'information et de marketing et est destiné à l'usage exclusif du destinataire. Les conditions énoncées sont purement indicatives et peuvent être modifiées en tout temps et sans préavis par la Banque CIC (Suisse) SA. Ce document ne représente ni une offre au sens juridique, ni une invitation, ni une recommandation de la part de la Banque CIC (Suisse) SA. La Banque CIC (Suisse) SA ne garantit pas l'exhaustivité ni la fiabilité de ce document et décline toute responsabilité pour des dommages directs et indirects ainsi que pour des dommages consécutifs susceptibles de se produire en relation avec l'utilisation de ce document. L'envoi, l'importation ou la diffusion du présent document et de ses copies aux États-Unis ou auprès de citoyens US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933 dans sa version en vigueur) sont interdits. Il en va de même pour les autres systèmes juridiques qui considèrent de tels actes comme une infraction à leur ordre juridique. Toute reproduction partielle ou complète du présent document est interdite sans l'autorisation écrite de la Banque CIC (Suisse) SA.